

Comité consultatif sur les services communautaires

Cadre de référence

MANDAT

Le mandat du Comité consultatif sur les services communautaires consiste à fournir son expertise au Conseil municipal d'Ottawa quant aux politiques, aux programmes et à la prestation de services du domaine des services communautaires et sociaux.

RESPONSABILITÉS

Le Comité consultatif sur les services communautaires est chargé de conseiller le Conseil municipal d'Ottawa relativement aux questions suivantes :

- Les politiques, les programmes et la prestation de services du domaine des services communautaires et sociaux;
- Les enjeux qui influencent et concernent la pauvreté et les besoins des personnes économiquement défavorisées; et
- Les besoins des diverses populations d'Ottawa, ainsi que l'élimination de la discrimination au sein de la Ville d'Ottawa.

Le Comité consultatif sur les services communautaires constituera une ressource à la disposition du personnel, comme source de renseignements quant aux questions soulevées dans la réalisation des priorités stratégiques du Conseil.

Avant tout, le Comité consultatif sur les services communautaires est responsable de veiller à ce que ses activités s'harmonisent avec les priorités stratégiques du Conseil municipal et les complètent.

COMPOSITION

Le Comité consultatif sur l'accessibilité est constitué, au maximum, de 9 à 11 membres. Autant que possible, la composition doit tenir compte de la population diversifiée de la Ville.

Un (1) membre du Conseil municipal à titre de liaison.

RAPPORT HIÉRARCHIQUE

Par l'entremise du Comité des services communautaires et de protection, le Comité consultatif sur les services communautaires rend compte au Conseil municipal. Il peut également rendre compte à un autre comité permanent, le cas échéant, selon l'enjeu concerné.